



**SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac du 13 septembre 2021, à 19 h, tenue à huis clos dans le cadre de la pandémie de coronavirus. L'enregistrement de cette séance sera diffusé sur le site Internet de la Ville.

Sont présents

par visioconférence : Madame la conseillère Anne Scott  
Monsieur le conseiller Daniel Grenier  
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy  
Monsieur le conseiller Kevin Vocino  
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux  
Madame la conseillère Devon Reid  
Madame la conseillère Mélanie Roldan  
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire  
Normand Dyotte

Sont aussi présents

par visioconférence : Monsieur Alain Desjardins, directeur général  
M<sup>e</sup> Pascale Synnott, greffière et directrice  
des Services juridiques

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 05.

**1. CONSEIL MUNICIPAL**

**21-09-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

**1. CONSEIL MUNICIPAL**

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption - procès-verbal du 23 août 2021
- 1.3. Entente d'adhésion à la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine





**2. DIRECTION GÉNÉRALE**

**3. DIRECTION GÉNÉRALE - DIVISION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE L'INNOVATION**

3.1. Programme d'aide à la voirie locale - rapport sur les travaux de réfection du boulevard Jean-Leman

**4. SERVICE DES COMMUNICATIONS**

**5. SERVICE DES FINANCES**

5.1. Dépôt - rapport des déboursés - août 2021

**6. SERVICES JURIDIQUES**

6.1. Dépôt - procès-verbal de correction de la résolution 21-07-21

6.2. Dépôt - déclaration des intérêts pécuniaires amendée

**7. SERVICE DES LOISIRS**

7.1. Adoption - Politique d'inscription et de tarification en loisirs

**8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

8.1. Dépôt - liste des personnes engagées - période du 24 août au 13 septembre 2021

8.2. Autorisation de signatures - lettre d'entente SPQ-2021-04

8.3. Nomination - *chef de section, Bâtiments*

**9. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON**

**10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION INFRASTRUCTURES**

10.1. Octroi de contrat - réfection dans le secteur de l'Île boisée - appel d'offres 2119-ST

**11. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME**

11.1. Approbation - demandes de P.I.I.A. du 31 août 2021

11.2. Demandes de dérogations mineures





**12. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

- 12.1. Octroi de contrat - essouchage des arbres publics - appel d'offres 2137-TP
- 12.2. Regroupement d'achat de l'UMQ - sel de déglçage - appel d'offres CS-20212022

**13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 13.1. Avis de motion et dépôt des projets de règlement - remboursement du fonds général - Règlements 1472 (166, boul. de l'Industrie) et 1473 (surdimensionnement Jean-Leman)
- 13.2. Consultation écrite et adoption du second projet de Règlement 5000-049 - PPU Centre-Ville Montcalm et requalification du site Locweld
- 13.3. Adoption - Règlement 1471 édictant les tarifs municipaux

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**21-09-02 ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DU 23 AOÛT 2021**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance du conseil du 23 août 2021.

**21-09-03 ENTENTE D'ADHÉSION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0311;

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de Candiac d'adhérer à la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine et d'abolir son service de protection incendie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022;

CONSIDÉRANT les échanges soutenus entre les municipalités de Candiac, Saint-Constant et Sainte-Catherine à ce sujet au cours des dernières semaines;

CONSIDÉRANT QUE, suivant les commentaires du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), un projet d'entente modificatrice a fait l'objet d'un consensus entre les représentants des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'entente modificatrice a été soumis à l'attention des membres du conseil de la Ville de Candiac et qu'ils s'en déclarent satisfaits.





EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvé le projet d'entente intitulé *Entente modifiant l'entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant l'adhésion de la Ville de Candiac à la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine* (réf. PN04250821-E);

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Candiac, une entente comportant les mêmes termes et conditions;

QUE la Ville de Candiac sollicite la conclusion de cette entente par les municipalités de Saint-Constant et Sainte-Catherine;

QUE les démarches nécessaires soient entreprises sans délai auprès du MAMH pour l'approbation de l'entente conclue par toutes les parties et son entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, au député provincial de La Prairie, aux villes de Saint-Constant et Sainte-Catherine, ainsi qu'à la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine.

## 2. **DIRECTION GÉNÉRALE**

## 3. **DIRECTION GÉNÉRALE - DIVISION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE L'INNOVATION**

### **21-09-04 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD JEAN-LEMAN**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0307;

CONSIDÉRANT les travaux de réfection du boulevard Jean-Leman effectués d'octobre 2020 à juin 2021 dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet *Redressement des infrastructures routières locales* (RIRL) du Programme et qu'elle s'engage à les respecter.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac confirme que les travaux de réfection du boulevard Jean-Leman ont été exécutés pour un montant total de 288 645,31 \$, tel que détaillé dans le rapport des travaux soumis aux membres du conseil, conformément aux exigences du Programme ci-haut mentionné du Ministère, et que le dossier de vérification a été constitué;





QUE la Ville autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### **4. SERVICE DES COMMUNICATIONS**

#### **5. SERVICE DES FINANCES**

#### **21-09-05 DÉPÔT - RAPPORT DES DÉBOURSÉS - AOÛT 2021**

La trésorière dépose au conseil le rapport des déboursés effectués et autorisés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2021 pour un total de 7 575 901,66 \$.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

#### **6. SERVICES JURIDIQUES**

#### **21-09-06 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION 21-07-21**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose à la présente séance du conseil municipal son procès-verbal de correction de la résolution 21-07-21, corrigeant ainsi deux erreurs cléricales sur la désignation d'un numéro de lot au sixième et à l'avant-dernier paragraphes de cette résolution.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

#### **21-09-07 DÉPÔT - DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES AMENDÉE**

La directrice des Services juridiques et greffière dépose la déclaration des intérêts pécuniaires amendée de madame la conseillère Marie-Josée Lemieux.

Le conseil prend acte de ce dépôt.





**7. SERVICE DES LOISIRS**

**21-09-08 ADOPTION - POLITIQUE D'INSCRIPTION ET DE TARIFICATION EN LOISIRS**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0282;

CONSIDÉRANT la recommandation commune des commissions Sports et loisirs, Vie culturelle et communautaire et Bibliothèque et relations avec la collectivité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adoptée la *Politique d'inscription et de tarification en loisirs* de la Ville de Candiac, telle que soumise aux membres du conseil.

**8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**21-09-09 DÉPÔT - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES - PÉRIODE DU 24 AOÛT AU 13 SEPTEMBRE 2021**

Le directeur du Service des ressources humaines dépose la liste des personnes engagées pour la période du 24 août au 13 septembre 2021.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

**21-09-10 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRE D'ENTENTE SPQ-2021-04**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0318.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la lettre d'entente SPQ-2021-04 à intervenir avec le Syndicat des pompiers et des pompières du Québec, section locale Candiac, relative à la prolongation du projet-pilote 24/7 durant la pandémie de COVID-19;

QUE le maire ou le maire suppléant et le directeur du Service des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.





**21-09-11 NOMINATION - CHEF DE SECTION, BÂTIMENTS**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0297.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit nommé monsieur Sébastien Sénéchal au poste cadre de *chef de section, Bâtiments*, Service des travaux publics, classe 10, échelon 1, de la Grille salariale des employés cadres intermédiaires et de premier niveau, à compter du 14 septembre 2021, aux conditions stipulées à la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac*, et à la lettre de la directrice générale adjointe en date du 18 août 2021 et conservée au dossier de l'employé.

**9. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON**

**10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION INFRASTRUCTURES**

**21-09-12 OCTROI DE CONTRAT - RÉFECTION DANS LE SECTEUR DE L'ÎLE BOISÉE - APPEL D'OFFRES 2119-ST**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0306;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres par voie d'invitations 2119-ST une seule entreprise a soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Excavation Daniel Oigny et Fils inc., soumissionnaire conforme, le contrat de travaux de réfection pour le secteur de l'Île boisée (intervention à proximité du 7, rue de l'Élysée), aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant approximatif de 76 560 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2119-ST, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE les crédits requis soient puisés à même les fonds disponibles du Règlement d'emprunt 1403.





**11. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME**

**21-09-13 APPROBATION - DEMANDES DE P.I.I.A. DU 31 AOÛT 2021**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0315;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 31 août 2021.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvés les plans d'implantation et d'intégration architecturale des demandes suivantes :

<b>PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LOTISSEMENT ET NOUVELLE CONSTRUCTION</b>			
Approuver la demande de PIIA pour le projet de lotissement et de nouvelle construction sur le lot suivant :			
<b>N° recommandation</b>	<b>Adresses</b>	<b>N° demande PIIA</b>	<b>Condition</b>
CCU-2021-08-123	Subdivision du lot 5 907 913 et la construction des bâtiments du 127 à 157, avenue des Chênes	2021-20136	s.o.

<b>PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LOTISSEMENT</b>			
Approuver les demandes de PIIA pour les projets d'opération cadastrale sur les lots suivants :			
<b>N°s recommandations</b>	<b>Adresses</b>	<b>N°s demandes PIIA</b>	<b>Condition</b>
CCU-2021-08-125	Subdivision du lot 4 370 199 pour la création des lots 6 359 227, 6 359 228, 6 451 305 et 6 451 306, boulevard de Sardaigne	2021-20139	s.o.
CCU-2021-08-129	Opération cadastrale pour la création de deux nouveaux lots distincts avec les lots 5 980 094 et 2 092 424 au 128, boulevard Marie-Victorin	2021-20107	s.o.







## PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR CONSTRUCTION

Approuver les demandes de PIIA pour la construction des nouveaux bâtiments unifamiliaux de structure isolée aux adresses suivantes :

N <sup>os</sup> recommandations	Adresses	N <sup>os</sup> demandes PIIA	Condition
CCU-2021-08-128	128, boulevard Marie-Victorin	2021-20108	- qu'un traitement architectural supplémentaire soit apporté sur le mur ouest des garages notamment par l'ajout d'une fenestration. Cela afin d'éviter la monotonie de par le boulevard Marie-Victorin et une distinction architecturale accrue sur la portion du mur aveugle.
CCU-2021-08-131	28, rue de Dieppe	2021-20051	s.o.

## PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Approuver la demande de PIIA pour l'aménagement paysager d'un projet résidentiel aux adresses suivantes :

N <sup>o</sup> recommandation	Adresses	N <sup>o</sup> demande PIIA	Condition
CCU-2021-08-130	330-436, rue d'Émeraude	2021-20101	s.o.

## PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AGRANDISSEMENT

Approuver la demande de PIIA pour l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial de structure isolée à l'adresse suivante :

N <sup>o</sup> recommandation	Adresse	N <sup>o</sup> demande PIIA	Condition
CCU-2021-08-132	1, rue Desjardins	2021-20133	s.o.

## PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR MODIFICATION DE LA FAÇADE

Approuver la demande de PIIA pour la modification de la façade d'un bâtiment de structure isolée à l'adresse suivante :

N <sup>o</sup> recommandation	Adresse	N <sup>o</sup> demande PIIA	Condition
CCU-2021-08-133	8, chemin d'Auteuil	2021-20135	s.o.

## PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AFFICHAGE

Approuver la demande de PIIA pour l'affichage d'un bâtiment commercial à l'adresse suivante :

N <sup>o</sup> recommandation	Adresse	N <sup>o</sup> demande PIIA	Condition
CCU-2021-08-134	1, boulevard de Sardaigne	2021-20127	s.o.





## 21-09-14 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

### a) Consultations écrites :

Le maire précise que la procédure de consultation du public pour deux demandes de dérogation mineure a été remplacée par des consultations écrites d'une durée de 15 jours afin d'éviter le déplacement ou le rassemblement de citoyens.

Il indique que la greffière n'a reçu aucune intervention écrite de la part du public au sujet de l'une ou l'autre de ces demandes à la suite de la publication des avis de consultation.

Le maire explique successivement les objets des demandes de dérogation mineure comme suit.

### b) Décisions du conseil :

CONSIDÉRANT QUE chaque demande de dérogation mineure a fait l'objet d'une procédure de consultation écrite du public en remplacement de la procédure de consultation habituelle en conformité avec les directives ministérielles et les décrets en vigueur.

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les dérogations mineures suivantes au *Règlement 5000 de zonage* à l'égard des immeubles identifiés ci-après et faisant partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie :

109, BOULEVARD MARIE-VICTORIN LOT 2 095 496 – ZONE H-124	
No rapport	2021-0308
No recommandation	CCU-2021-08-127
Date de publication de l'avis de consultation	27 août 2021
Dérogation mineure (sous réserve des conditions* émises)	Une variation de la hauteur du bâtiment de 55 % par rapport à la hauteur moyenne des bâtiments localisés de part et d'autre des marges latérales et situés en tout ou en partie à moins de 30 mètres du bâtiment faisant l'objet des travaux, au lieu de 30 %.
*Condition	s.o.
Interventions écrites	Aucune





7, RUE LAURIER LOT 4 426 836 – ZONE H-134	
No rapport	2021-0308
No recommandation	CCU-2021-08-126
Date de publication de l'avis de consultation	27 août 2021
Dérogation mineure (sous réserve des conditions* émises)	Une marge avant minimale de 4,31 mètres au lieu de 7,5 mètres.
*Condition	s.o.
Interventions écrites	Aucune

QUE la résolution 21-05-25 soit modifiée par la présente.

## 12. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

### 21-09-15 OCTROI DE CONTRAT - ESSOUCHAGE DES ARBRES PUBLICS - APPEL D'OFFRES 2137-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0300;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres par voie d'invitations 2137-TP, deux entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Paysagiste Roger Martel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de travaux d'essouchage des arbres publics, aux prix unitaires soumis, pour un montant de 70 175 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2137-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

### 21-09-16 REGROUPEMENT D'ACHAT DE L'UMQ - SEL DE DÉGLAÇAGE - APPEL D'OFFRES CS-20212022

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0280;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a autorisé l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à procéder à un appel d'offres regroupé (résolution 18-04-34).

EN CONSÉQUENCE :





# Ville de Candiac

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac prenne acte de l'octroi de contrat CS-20212022, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2021-2022, par l'Union des municipalités du Québec, à K+S Canadian Potash Holding Ltd (Mines Seleine, division de E K+S Sel Windsor ltée) pour une quantité de 1 850 t.m., pour un montant de 73,14 \$/t.m. (incluant transport), plus les taxes applicables;

QUE soit autorisé le paiement d'un montant approximatif de 135 309 \$, plus les taxes applicables, à K+S Canadian Potash Holding Ltd.

### 13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

#### 21-09-17 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENT - REMBOURSEMENT DU FONDS GÉNÉRAL - RÈGLEMENTS 1472 (166, BOUL. DE L'INDUSTRIE) ET 1473 (SURDIMENSIONNEMENT JEAN-LEMAN)

Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux donne des avis de motion à l'effet que les règlements suivants seront soumis pour adoption à une séance ultérieure :

- *Règlement 1472 imposant une taxe sur les immeubles imposables du secteur Square Candiac pour le remboursement d'un montant de 1 081 706 \$ prélevé à même le fonds général;*
- *Règlement 1473 imposant une taxe sur les immeubles imposables du secteur TOD de la Gare pour le remboursement d'un montant de 83 826 \$ prélevé à même le fonds général.*

Le projet de Règlement 1472 comporte notamment les informations suivantes : un montant de 1 081 706 \$ sera remboursable au fonds général sur une période de 10 ans et une taxe sera prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables du secteur Square Candiac, tel que montré en annexe du Règlement.

Le projet de Règlement 1473 comporte notamment les informations suivantes : un montant de 83 826 \$ sera remboursable au fonds général sur une période de 10 ans et une taxe sera prélevée annuellement comme suit : 34 368,66 \$ au bassin A, 17 603,46 \$ au bassin B et 31 853,88 \$ au bassin C, tel que montrés en annexe du Règlement.

Elle dépose ces projets de règlements à la présente séance et une copie est disponible pour consultation du public sur le site Internet de la Ville de Candiac.





**21-09-18 CONSULTATION ÉCRITE ET ADOPTION DU  
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 5000-049 - PPU  
CENTRE-VILLE MONTCALM ET  
REQUALIFICATION DU SITE LOCWELD**

a) Consultation écrite :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, explique l'objet du second projet de Règlement 5000-049.

Le maire explique qu'une période de consultation écrite du public, tenant lieu d'assemblée publique de consultation, a été tenue à l'égard du projet de Règlement 5000-049 (avis public publié le 26 août 2021). À l'issue de cette période, la greffière n'a reçu aucune intervention écrite de la part du public.

Le maire précise que cette procédure remplace la procédure habituelle conformément aux décrets ministériels afin d'éviter le déplacement ou le rassemblement de personnes dans le contexte des mesures d'urgence sanitaire (pandémie du coronavirus).

b) Adoption du second projet de règlement :

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0303;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 juillet 2021, que le dépôt du projet de règlement a été effectué lors de la séance du 23 août 2021 et que, lors de cette même séance, le premier projet de règlement a été adopté;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été rendue disponible pour consultation du public sur le site Internet de la Ville de Candiac;

CONSIDÉRANT QU'une consultation écrite du public a été sollicitée le 26 août 2021 par voie d'avis public conformément aux décrets et arrêtés ministériels émis par le ministre de la Santé et des Services sociaux dans le contexte de la pandémie du coronavirus;

CONSIDÉRANT QU'une copie du premier projet de règlement a été jointe à l'avis public publié le 26 août 2021 sur le site Internet de la municipalité aux fins de consultation du public;

CONSIDÉRANT QUE la greffière n'a reçu aucune intervention écrite de la part de citoyens à l'égard du premier projet de Règlement 5000-049;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de Règlement 5000-049 est disponible pour consultation du public sur le site Internet de la Ville de Candiac;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier et préciser le titre du second projet de règlement.





EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le second projet de règlement intitulé : *Règlement 5000-049 modifiant le Règlement de zonage afin de créer les zones H-162, H-163, H-164, H-165, H-167, H-168 et P-166 à même la zone existante I-136 et prévoir les dispositions particulières applicables à chacune d'elles, dans le cadre du PPU Centre-Ville Montcalm, secteur Locweld.*

## **21-09-19 ADOPTION - RÈGLEMENT 1471 ÉDICTANT LES TARIFS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0302;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement 1471 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 23 août 2021 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QU'une copie dudit règlement est disponible pour consultation du public sur le site Internet de la Ville de Candiac.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le règlement intitulé : *Règlement 1471 édictant les tarifs municipaux.*

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette séance est tenue sans la présence du public afin d'éviter le déplacement ou le rassemblement de personnes dans le contexte de la pandémie du coronavirus. Toutefois, les citoyens ont été invités à adresser au conseil leurs questions par écrit.

Les citoyens pourront prendre connaissance de ces réponses en consultant l'enregistrement de la séance diffusé sur le site Internet de la Ville.

Le maire indique que la greffière a reçu des questions de la part de deux citoyens ainsi que de la conseillère Devon Reid et celui-ci y répond.






Ville de Candiac

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 19 h 38.

  
NORMAND DYOTTE  
Maire

  
PASCALE SYNNOTT, avocate  
Greffière et directrice

